

Ministère de l'intérieur Direction générale des collectivités locales

Déclaration de changement

En application de l'exigence EXPL-5 du cahier des charges des dispositifs de télétransmission, ce formulaire doit être dûment rempli et envoyé au minimum dans les deux mois précédant une évolution technique majeure, juridique ou d'hébergement. Même en l'absence de changement, la déclaration de changement doit être envoyée au plus tard le 31 décembre de chaque année.

dentification du déclarant
Nom :
Prénom :
Fonction:
Entité :
dentification du dispositif concerné par la déclaration
Nom du dispositif :
Entité responsable :
SIRET :
Adresse :
Nom et prénom du responsable :
Type(s) de changement(s)
Changement juridique C Evolution technique C Changement d'hébergeur

Evolution technique majeure du dispositif
Changement de situation juridique
Changement d'hébergeur
Nom du nouvel hébergeur :
SIRET:
Adresse:
Tel.:
Mail: